

## Maison des lycéens



CASIER  
CAFETERIA  
TREMPLIN  
SALLE DE MUSIQUE  
JEUX  
ESPACE DETENTE

Prise de décision et  
organisation collective de l'association MDL

Gestion de la cafeteria par les élèves

Tous responsables de la bonne tenue  
de la MDL ( humain - hygiène – matériel)

Tous libres de proposer des projets artistiques  
et culturels

instagram : mdlnicolasappert

## Charte d'utilisation des casiers :

- Avoir un casier c'est respecter la charte. Sans respect, plus de casier.
- L'attribution des casiers se fait en début d'année à la MDL.
- Chaque élève doit prévoir son cadenas.
- Il est interdit de stocker des denrées périssables dans les casiers.
- Les élèves d'hôtellerie sont prioritaires dans l'attribution.
- En cas de dégradation du matériel, la somme forfaitaire de 30 euros sera demandée à l'utilisateur du casier.
- En cas d'occupation "sauvage" du casier, le cadenas sera coupé.
- En cas de besoin, les responsables du lycée se réservent le droit d'ouvrir un casier pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de maintenance.
- Les élèves sont responsables des biens déposés dans leur casier.

Je soussigné .....souhaite que son enfant..... adhère à la Maison Des Lycéens, afin d'accéder à un casier et à des réductions à la cafétéria. Cotisation : 6.50 euros

- Chèque
- Espèce
- CB

Par chèque à l'ordre de « maison des lycéens » à remettre dans votre dossier d'inscription ou lors de la demande de casier à la rentrée.

Merci d'inscrire nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque.

## Maison des lycéens



CASIER  
CAFETERIA  
TREMPLIN  
SALLE DE MUSIQUE  
JEUX  
ESPACE DETENTE

Prise de décision et  
organisation collective de l'association MDL

Gestion de la cafeteria par les élèves

Tous responsables de la bonne tenue  
de la MDL ( humain - hygiène – matériel)

Tous libres de proposer des projets artistiques  
et culturels

instagram : mdlnicolasappert

## Charte d'utilisation des casiers :

- Avoir un casier c'est respecter la charte. Sans respect, plus de casier.
- L'attribution des casiers se fait en début d'année à la MDL.
- Chaque élève doit prévoir son cadenas.
- Il est interdit de stocker des denrées périssables dans les casiers.
- Les élèves d'hôtellerie sont prioritaires dans l'attribution.
- En cas de dégradation du matériel, la somme forfaitaire de 30 euros sera demandée à l'utilisateur du casier.
- En cas d'occupation "sauvage" du casier, le cadenas sera coupé.
- En cas de besoin, les responsables du lycée se réservent le droit d'ouvrir un casier pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de maintenance.
- Les élèves sont responsables des biens déposés dans leur casier.

Je soussigné .....souhaite que son enfant..... adhère à la Maison Des Lycéens, afin d'accéder à un casier et à des réductions à la cafétéria. Cotisation : 6.50 euros

- Chèque
- Espèce
- CB

Par chèque à l'ordre de « maison des lycéens » à remettre dans votre dossier d'inscription ou lors de la demande de casier à la rentrée.

Merci d'inscrire nom, prénom et classe de l'élève au dos du chèque.